

**Séance du Conseil Municipal de la commune de Val-de-la-Hune
Procès-verbal du 2 septembre 2025**

Date de convocation 28/08/2025	L'an deux mille vingt-cinq le deux septembre à vingt heures, Le conseil municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la salle municipale « Le Colibri », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe Pinto, Maire.
Date d'affichage de la convocation 28/08/2025	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs Vincent BARRAIS, Elodie BILLON, Alexandre DÉSILES, François DUMANS, Frédéric FAUQUE, William GAUTRAIS, Joël GILLES, Danielle GRIGNON, Arnaud HERDT, Vanessa HEURTEBIZE, Jean-François LE BIHAN, Christelle MONCHÂTRE, Viviane PAPIN, Christophe PINTO, Thierry POMMEREUL, Claudia POUSSIN, Patricia RAIMBAULT, Christelle ROUSETTE. Formant la majorité des membres en exercice.
Date d'affichage et de publication 08/09/2025	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : Julien ALETON, Céline BRÉAU, Valérie GENEVÉE, Dominique GESLIN, Jean-Yves LAUDE, Jean-Yves LEPROUST, Laëtitia MERLAND. <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : Peggy DURIEU, Anthony FLÉCHEAU.
Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 19	Dominique GESLIN a donné procuration à Jean-François LE BIHAN Assistaient également à la séance, Cécile LEVILAIN, secrétaire générale. A été élu secrétaire de séance : François DUMANS

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025

Christophe Pinto demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Demande de la protection au titre des Monuments Historiques de l'église Saint-Médard

Monsieur Maire rappelle à l'assemblée que l'étude diagnostic commandée par la commune et restituée en mai 2025 par Léo Cany Paris, architecte du patrimoine, a mis en avant l'intérêt de l'édifice.

Les peintures murales de l'église de Saint-Mars-de-Locquenay sont aujourd'hui protégées au titre des objets ce qui ne permet pas une gestion saine et cohérente du bâti, or, la bonne conservation des peintures dépend de la bonne conservation de l'édifice. Aussi, pour des raisons aussi bien juridiques que patrimoniales, il apparaît nécessaire de protéger au titre des monuments historiques l'église elle-même. Cette mesure de protection permettra un suivi technique des travaux par les services de la DRAC et ouvrira droit à des crédits de subvention au titre des monuments historiques. Ces subventions sont généralement comprises entre 15 et 25 % et peuvent être majorées grâce au FIP. Une attention particulière est de plus portée aux églises en milieu rural, dans des communes de moins de 2000 habitants. Elles peuvent être complétées par des co-financeurs : la région et le département principalement, mais aussi la Sauvegarde de l'art français et la Fondation du patrimoine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De demander la protection au titre des monuments historiques de l'église Saint-Médard de Saint-Mars-de-Locquenay,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette demande à Monsieur le Préfet de région et à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Vincent Barraix explique qu'une réflexion va être menée sur l'opportunité de créer un périmètre de délimitation des abords, PDA. Aujourd'hui il existe un périmètre de 500 mètres autour du château et de l'allée. Les dossiers présentés dans le cadre de ce périmètre sont soumis à l'avis de l'architecte

des bâtiments de France.

Le PDA permet de définir un zonage avec l'architecte des bâtiments de France. Le PDA supprime cette distance des 500 mètres systématiques pour privilégier une ensemble cohérent qui tient compte du contexte architectural, patrimonial... Le PDA entraîne un avis restrictif de l'architecte des bâtiments de France, cet avis restrictif n'est aujourd'hui de rigueur qu'en cas de co-visibilité avec l'élément protégé.

C'est une démarche longue qui doit se faire également en collaboration avec la communauté de communes. Il faudra être vigilant pour intégrer cette réflexion à la révision du PLUI.

Ce zonage sera soumis à enquête publique.

Il s'agit aujourd'hui d'un simple débat à poursuivre.

3/ Décision modificative n°2 Budget principal 2025

Monsieur le Maire propose une décision modificative visant :

-A régulariser une erreur de tiers sur un titre de loyer 2024 de 412,11 € (titre à annuler sur exercice antérieur et à émettre à nouveau.

-A prendre en compte l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre de PIX ARCHITECTURE concernant les travaux de réhabilitation de l'école primaire suite à la suppression d'une classe et au regroupement sur un site. + 14 402,10 € TTC

-Permettre le versement d'une subvention d'avance à l'association du Comice 2026 qui sera soumise au vote du conseil au point 8.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve la décision modificative n°2 du Budget principal 2025 comme suit

Section	Articles-Chapitres	BP 2025+DM1	DM2	BP + DM
Fonct- Dépenses	673-67 Titres annulés	0	+413	413
Fonct- Dépenses	65748- Subvention associations	4 500	+5 000	9 500
Fonct-Recettes	744- FCTVA	12 109	+5 413	17 522
Invest-Recettes	203-041 Frais d'études	71 879	+14 402,10	86 281,10
Invest-Dépenses	203-20 Frais d'études	67 174,42	+14 402,10	81 576,52
Invest-Dépenses	231-041 immo. Corpo.	71 879	+14 402,10	86 281,10
Invest-Dépenses	231-23 Travaux école	546 000	-14 402,10	531 597,90

4/ Décision modificative n°1 Budget annexe d'assainissement 2025

Monsieur le Maire propose une décision modificative visant à :

-Régulariser une opération de TVA du budget du SIVOM de la Hune Assainissement de 2013 suite à mise en demeure reçue le 21/08/2025 de la Trésorerie de La Ferté. Régularisation de TVA pour 3 043,88 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve la décision modificative n°1 sur le budget annexe d'assainissement 2025 comme suit :

Section	Articles-Chapitres	BP 2025	DM1	BP + DM
Invest-Dépenses	2762-27 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0	+3 043.88	3 043.88
Invest-Dépenses	213-21 Constructions	1 500	-1 043.38	456.62
	2158-21 Autres	2 000	-2 000	0
Invest-Dépenses	2315-041	20 400	+3 043.88	23 443.88
Invest-Recettes	2762-041	0	+3 043.88	+3 043.88

Il s'agit de régulariser une erreur d'écriture comptable en soldant un titre de transfert de droit à déduction de TVA qui a été émis en 2013 par le SIVOM au bénéfice du SIVOM. Cette créance ne pouvant être soldée, il s'agit donc d'annuler le titre initialement émis par le SIVOM à son encontre.

5/ Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre confié à Gétudes Consultants pour le renouvellement de canalisations d'eaux usées

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Gétudes Consultants pour le renouvellement de canalisations d'eaux usées a été établie sur la base d'un taux de rémunération de 5,36% et une enveloppe estimée de 250 000 € HT, soit une rémunération provisoire de 13 400 € HT et 16 080 € TTC.

Le montant des travaux est de 358 369 € HT.

La phase AVP est forfaitaire. Les autres phases représentent 81,3433% de la rémunération totale.

La rémunération définitive est de 18 124,89 € HT et 21 749,87 € TTC.

Ce marché étant inférieur à 40 000 € HT, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va le signer dans le cadre des délégations que le conseil lui a consenties.

Dont acte.

6/ Avenant n°1 au contrat SAUR pour la concession par affermage du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que par contrat de concession par affermage reçu en Sous-Préfecture de Mamers le 27 décembre 2017, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Hune a confié l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la Société SAUR.

Ce contrat, transféré à la commune nouvelle de Val-de-la-Hune, arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Monsieur Le Maire propose de prolonger le contrat d'une année afin d'assurer la continuité du service public de l'assainissement collectif le temps nécessaire d'organiser son service et de choisir son futur mode de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-De prolonger le contrat de concession du service public d'assainissement collectif avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2026,

-D'abroger la dotation annuelle due au titre du « Programme de renouvellement » définie à l'article 42 du contrat de base et détaillée en annexe au contrat pour un montant de 1 170 euros en valeur de base du contrat initial et de la remplacer par une dotation annuelle de « Garantie de renouvellement » pour l'année 2026,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 tel qu'annexé à la présente délibération.

7/ Travaux d'entretien de voirie : choix d'une entreprise pour enduits d'usure et reprise d'enrobé

Monsieur le Maire donne la parole à William Gautrais qui présente les travaux 2025 pour enduits d'usure et reprise d'enrobé sur la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-De retenir l'offre de l'entreprise COLAS France pour un montant de 65 703,50 € HT, soit 78 844,20 € TTC,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Monsieur le Maire rappelle également les autres sujets « voirie » qui sont à traiter rapidement :

- Problèmes de fossés et d'évacuation des eaux de pluie, notamment au Chêne Blanc
- Finalisation des solutions d'équipements de sécurisation du Stade (barrières et/ou portiques avant et arrière)

- Finalisation des différentes demandes de porte-vélos (cimetière de Volnay, cabinet de kiné, arrêt de bus Cuma de Volnay, arrêt de bus St-Mars, ...)

- Problème de vitesse excessive au Chêne-Blanc : différentes solutions sont à étudier (panneaux 50 km/h, attention enfants, aménagements de sécurité, ...)

- Problème de sécurité au carrefour RD90 / RD33 en face de l'Etoile : trottoirs trop étroits, STOP non respecté, ...

- Demande d'interdiction aux poids lourds de la Route de La Brazonnière

- Différentes questions de René Papin sur l'entretien des chemins de randonnée : la question du balisage de la nouvelle portion entre le Grand-Gruet et le Petit-Gruet est à voir urgemment.

- Demande de sécurisation du chemin des Chouannieres - vitesse excessive

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission voirie de se réunir pour étudier ces sujets.

8/ Subvention au comice cantonal 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association du Comice agricole Val-de-la-Hune s'est constituée et commence à travailler sur l'organisation du Comice 2026 de la commune.

Pour les aider à assumer les premières dépenses préparatoires, ils sollicitent une subvention de 5 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-D'attribuer à l'association du Comice agricole Val-de-la-Hune une subvention de 5 000 € sur le budget 2025 de la commune,

-Monsieur le Maire est chargé de la bonne exécution de cette décision.

9/ Travaux école de Volnay

Vincent Barraïs informe l'assemblée que la commission bâtiment a travaillé sur site sur le projet d'extension de l'école de Volnay dans l'optique du regroupement du groupe scolaire sur un seul site. Il présente et commente les plans réalisés avec deux scénarios.

Une première projection prévoit une extension avec deux classes de 60 m².

Christophe Pinto indique que l'idée est de structurer l'école avec deux espaces distincts, un espace « maternelles » et un espace « Primaires ».

Vincent Barraïs précise que pour se mettre en conformité avec le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), la commission a prévue une seule entrée pour l'école et une entrée pour l'accueil périscolaire, puis des accès aux classes par la cour.

Alexandre Désiles a peur qu'un seul accès entraîne des encombrements.

Christelle Roussette répond que l'entrée a été dimensionnée pour ça.

Christophe Pinto ajoute que l'entrée est aujourd'hui très encombrée par du mobilier.

William Gautrais pense qu'il faut prévoir un sas pour la période hivernale.

Christophe Pinto indique que les enseignants doivent être associés à cette réflexion.

Un deuxième scénario propose d'agrandir l'espace accueil périscolaire pour faire un grand accueil périscolaire devant l'entrée de l'école.

Vincent Barraïs précise qu'un audit énergétique a été réalisé et qu'il n'y a pas besoin de redimensionner le chauffage. C'est une bonne nouvelle car ces travaux n'auraient pas pu être subventionnés.

Christophe Pinto ajoute que l'espace cuisine/restauration ne nécessitera pas de travaux, deux services seront mis en place. Il faudra tout de même mettre aux normes le vestiaire avec un vestiaire homme et un vestiaire femme.

Christelle Monchâtre demande si le local de la commune à côté du cabinet de kiné ne pourrait pas accueillir l'accueil périscolaire.

Christophe Pinto répond que ce local est à 400 mètres à pied et qu'il n'y a pas de sanitaires.

Il ajoute qu'une des conséquences possible du regroupement des écoles peut être la suppression du transport. Ce point sera à étudier également en commençant par une observation de la fréquentation du service cette année.

Vincent Barraïs indique qu'un point est prévu le 3 septembre avec l'architecte pour les travaux de l'école. Une demande d'offre est en cours pour les études de sol. L'avant-projet définitif doit être prêt pour novembre pour monter les dossiers de demande de subvention et déposer le permis de construire.

Concernant les aménagements extérieurs, Christophe Pinto explique à l'assemblée que la subvention de 18 000 € obtenue pour le projet de St-Mars-de-Locquenay est transférable aux travaux de l'école de Volnay dans la mesure où il s'agit du groupe scolaire. Cette somme est basée sur 56 000 € de travaux extérieurs de renaturation et d'aménagement.

L'agence Feuille à Feuille/Sative Paysage propose une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour d'école et d'une cour oasis. C'est une mission avec une phase de concertation et l'organisation d'ateliers participatifs, la réalisation d'une esquisse et une mission de maîtrise d'œuvre simplifiée. Le coût de la mission est de 16 300 € HT.

Christophe Pinto ajoute qu'il a demandé à Feuille à Feuille de réduire la mission mais ils estiment qu'il y a beaucoup de travail sur ce dossier. La décision, compte tenu du montant, est de la compétence du Maire mais il souhaite avoir l'avis du conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents il est décidé de ne pas donner suite à la proposition de Feuille à Feuille. Les élus gèreront en direct la maîtrise d'œuvre concernant les aménagements extérieurs de l'école.

10/ Projet d'espace nourricier en partenariat avec le Pays du Mans

Monsieur le Maire demande à Vincent Barrais de présenter ce point.

Vincent Barrais explique aux membres du Conseil que dans le cadre de sa stratégie santé, bien-être, qualité de vie, et de son plan alimentaire territorial, le Pays du Mans a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des intercommunalités membres et de leurs communes.

Il s'agit de valoriser davantage les espaces verts/publics, afin qu'ils deviennent de véritables espaces de vie nourriciers partagés d'une surface d'environ 300 m², en intégrant la production d'arbres fruitiers, des parterres de cultures de fruits et légumes, des plates-bandes d'aromatiques, des potagers suspendus, ... en libre-accès pour les habitants.

Dans l'idéal, cet espace devrait se situer au sein ou à proximité d'un endroit où des difficultés en matière de précarité sont identifiées (sociales, alimentaires, ...), pour permettre de lutter contre la précarité alimentaire et donner accès à tous à une alimentation de qualité.

Le coût estimé du projet s'élève à 1 832€, avec une prise en charge à 80% par le Pays du Mans (via des fonds DREETS), soit un **reste à charge de 367€ pour la collectivité**.

Ce coût prévisionnel inclus : Les semences, les panneaux pédagogiques, la communication/événementiel, la sensibilisation/formation des agents à la production alimentaire/ la vie du sol et la gestion de ces espaces.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 15 voix pour, 2 voix contre et 2 absentions, décide :

- De se porter candidat auprès du Pays du Mans pour disposer de ce type d'espace,
- Monsieur le Maire est chargé de la bonne exécution de cette décision.

11/ Informations

-Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 du SYVALORM pour la gestion des déchets ménagers.

- Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 du CAUE de la Sarthe

- Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 du Centre social Lares auquel adhère le CCAS de Val-de-la-Hune. Une convention de partenariat est signée entre le Centre social Lares et le CCAS pour le transport solidaire qui fonctionne également avec la commune de Tresson les jeudis et vendredis et bientôt les samedis.

-Atlas de la biodiversité communale : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation lancée pour la réalisation de l'Atlas, une seule candidature a été déposée, il s'agit d'une candidature groupée portée par le CPIE Vallées de la Sarthe avec la LPO de la Sarthe.

Le CPIE intervient sur la partie inventaires avifaune, diurne, reptiles, amphibiens et les animations, la sensibilisation, la communication et la restitution. La LPO intervient sur la partie inventaires odonates, chiroptères, mammifères semi aquatiques.

Une phase de mise au point du marché est en cours.

-Les journées du patrimoine ont lieu les 20 et 21 septembre. La chapelle du cimetière de Volnay sera ouverte ainsi que l'église de St Médard, le Château et une exposition de peinture à la mairie de St Mars-de-Locquenay.

12/ Questions diverses

-Alexandre Désiles demande des nouvelles de l'installation de l'antenne téléphonique sur St Mars-de-Locquenay.

Vincent Barraix répond que le bornage est fait et la déclaration préalable déposée.

-Monsieur Pinto informe l'assemblée que le projet de reprise du commerce « Les Halles de Volnay » est toujours en cours. Une ouverture à l'automne est envisagée.

13/ Décisions du Maire

-Signature d'un devis de 13 611,66 € TTC de l'entreprise B'PLAST LE MANS pour le remplacement de la porte de l'atelier technique à Volnay et la création d'une porte de service.

-Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de PIX ARCHITECTURE concernant les travaux de réhabilitation de l'école primaire.

Marché de base (Pix architecture, LCA et LC Développement) 26 845 € HT / 32 214 € TTC

Avenant 1 12 001,75 € HT/ 14 402,10 € TTC

Soit un total de 38 846,75 € HT/ 46 616,10 € TTC

-Achat de mobilier cantine, tables et chaises, pour les petite et moyenne sections et tabourets ATSEM chez WESCO pour un total de 2 165,90 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Christophe PINTO

Le Secrétaire de séance
François DUMANS